

**PLAN DE DELIMITATION ET REGLEMENT D'APPLICATION
DES ZONES DE PROTECTION SI - SII - SIII
DES SOURCES PROPRIETE DE LA VILLE DE LAUSANNE**

PLAN D'ENSEMBLE 1:5000

SOURCE DE PRAZ LONGET

BUREAU D'ETUDES GUEISSAZ & BINER S.A
INGENIEURS GEOMETRES - 1110 MORGES
TEL. 021/801 13 57 - FAX 021/802 39 27

EPFL - GEOLEP
LABORATOIRE DE GEOLOGIE
Prof. Dr. AURELE PARRAUX, Directeur
DGC ECUBLENS - 1015 LAUSANNE
TEL. 021/693 23 55 - FAX 021/693 41 53

Le Chef du Département:

Le Chef du Service des eaux et de la protection de l'environnement:

Mise à l'enquête au greffe municipal du 18.04.95 au 25.04.95

L'attestation au nom de la Municipalité:

Le Syndic:

Le Secrétaire:

Adopté par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud,

Lausanne, le 28 AVR. 1995

l'attestent

Le Président:

Le Chancelier:

- SECTEUR DE PROTECTION DES EAUX
- ZONE SI
- ZONE SII
- ZONE SIII

